

PER  
P-208  
EX. 2  
15

Vol. II

AVRIL 1904

N° 8

---

# BULLETIN

DU

# PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

## SOMMAIRE

Pages

225—La Réforme orthographique.....	ADJUTOR RIVARD.
238—Le Patois à Jersey.....	EUGÈNE ROUILLARD.
241—La Poésie en province—Paul Harel.....	A. R.-L.
244—Lexique canadien-français ( <i>suite</i> ).....	LE COMITÉ DU BULLETIN
248—Notre Enquête.....	LE COMITÉ DU BULLETIN
251—Petites leçons.	
253—Glanures.	
255—Sarclures.....	LE SARCLEUR.

---

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

LA SOCIÉTÉ DU PARLER FRANÇAIS AU CANADA

UNIVERSITÉ LAVAL

QUÉBEC

Editeur-dépositaire, à Paris: H. CHAMPION, libraire-éditeur, 9, Quai Voltaire

# ALPHABET PHONÉTIQUE

(Signes conventionnels pour la figuration de la prononciation)

d'après MM. GILLIÉRON et l'abbé ROUSSELOT

LETTRES FRANÇAISES. Les lettres *a, e, i, o, u, b, d, n, f, j, k, l, m, n, p, r, t, v, z*, ont la même valeur qu'en français.

*g* = *g* dur (gateau); *s* = *s* dure (sa); *æ* = *eu* français (heureux); *w* = *ou* semi-voyelle (oui); *y* = *i* semi-voyelle (pied); *û* = *u* semi-voyelle (huile); *é* = *e* féminin (je); *h* marque l'aspiration sonore.

LETTRES NOUVELLES. *u* = *ou* français (coucou); *c* = *ch* français (chez).

SIGNES DIACRITIQUES. Un demi-cercle au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est mouillée: *l* (son voisin de *l+y*, *l* mouillée italienne), *k* (son voisin de *k y*), *g* (son voisin de *g+y*), *n* (*gn* français de agneau). — Un point au-dessous d'une consonne indique que cette consonne est prononcée la langue entre les dents: *t*, *d*, (sons voisins de *t+s*, *d+z*; c'est le *t* et le *d* sifflants canadiens de: *ti*, *du*).

Les voyelles sans signes de quantité ou de qualité sont indéterminées (tantôt ouvertes, tantôt fermées), ou moyennes: *a* (*a* de patte), *e* (*e* de péril), *o* (*o* de botte), *æ* (*eu* de jeune). — Les voyelles marquées d'un accent aigu sont fermées: *á* (*a* de pâte), *é* (*e* de chanté), *ó* (*o* de pot), *á* (*eu* de eux). — Les voyelles marquées d'un accent grave sont ouvertes: *à* (*a* de il part), *è* (*e* de père), *ò* (*o* de encore), *â* (*eu* de peur). — Les voyelles surmontées d'un tilde sont nasales: *ã* (*an* de sans), *ê* (*in* de vin), *õ* (*on* de pont), *ã* (*un* de lundi). — Suivies d'un point supérieur, les voyelles sont brèves: *a'*, *i'*, etc.; de deux points, elles sont longues: *a:*, *i:*, etc.; d'un accent, elles sont toniques: *a'*, *i'*, etc.

Deux lettres qui se suivent, et dont la seconde est entre crochets, représentent un son intermédiaire entre les deux sons marqués. Ainsi, *õ[o]* = *o* demi-nasal.

Les *petits caractères* représentent des sons incomplets.

Il n'y a pas de lettres muettes dans la prononciation figurée; chaque son n'est représenté que par une lettre, et chaque lettre ne représente qu'un son.

## LA RÉFORME ORTHOGRAPHIQUE

---

La question n'est pas nouvelle. Nos plus violents réformistes ne font que reprendre les doléances des *Meigrettistes* de la Renaissance<sup>(1)</sup>. A vrai dire, la réforme orthographique n'est autre chose que l'évolution des signes traducteurs des sons ; elle commence le jour où naît le dialecte, elle le suit dans ses transformations successives, elle finit quand se fixe et meurt la langue. L'orthographe latine est immobilisée, parce que le latin, mort, ne change plus ; l'orthographe française se modifie, parce que les sons du français, encore vivants, varient. *Consuetudo loquendi est in motu*, disait Varron. Le mot parlé se meut, organisme vivant ; donc le mot écrit, figure de l'autre, doit évoluer aussi. S'il en avait été autrement, l'orthographe française, immobile tandis que marchait la prononciation, serait arrivée à ne représenter plus les sons actuels de la langue : nous écririons latin, cependant que nous parlerions français ; par exemple, *pensum* se prononcerait *pwá*

---

(1) Parmi les linguistes, les philologues, les grammairiens, les professeurs de notre époque, partisans de la réforme orthographique, les plus connus sont MM. Gréard, Gaston Paris, Lavisse, Liard, Rabier, Buisson, Bréal, Havet, Clédat, Darmesteter, Lebaigue, Renard, Dussouchet, P. Passy, Ernault, Chevaldin, Ch. Richet, Gazier, Gedhart, Petit de Julleville, Brunot, Foncin, Compayré, Ravaisson, J. Steeg, L. Zeller, Ch. Dupuy, Boutmy, Perrot, Meyer, Beljame, Cartault, Crouslé, Decharme, Larroumet, Marion, Psichari, etc. — Parmi les grammairiens et les littérateurs d'autrefois, les plus considérables furent aussi des réformateurs, parfois violents, souvent peu sûrs : Meigret (qui fit école ; il y eût les *Meigrettistes* et les *anti-Meigrettistes*), Péletier, Ronsard, du Bellay, Baïf, Ramus, Rambaud, Montaigne, Chifflet, les grammairiens de Port-Royal, ceux de Trévoux, Ménage, Buffier, du Marsais, de Wailly, Domergue, Marle, Vanier, etc. ; Corneille, Bossuet, Dangeau, l'abbé Girard, l'abbé de Saint-Pierre, Duclos, Beauzée, Voltaire, Nodier, Andrieux, Littré, Sainte-Beuve, F. Didot, etc. Mais la phase active de la propagande pour la réforme date d'une quinzaine d'années ; c'est aussi depuis cette époque que se sont élaborés les systèmes les plus logiques, à base scientifique.

(poids), *digitus* serait la figuration graphique de *dwà* (doigt), et *bonum augurium* représenterait *bônà:r* (bonheur). Pour mieux dire, si l'orthographe ne s'était pas continuellement transformée, il n'y aurait pas de langue française ; et si elle ne continuait pas à changer, nous parlerions bientôt une langue qui n'aurait pas de nom. Car l'écriture exerce sur la prononciation une influence d'autant plus grande que l'instruction est plus répandue. Par la lecture, les lettres parasites finissent par s'introduire dans la prononciation. C'est ainsi que le *p* tend à se faire entendre dans *dompteur* et dans *cheptel*, le *g* dans *amygdale* et dans *legs*, que *gageure* commence à se prononcer comme il est écrit, etc. « Or, dans une langue comme la nôtre, disait Littré à une époque où le mal n'était pourtant pas aussi grand qu'aujourd'hui, il ne peut rien y avoir de plus défectueux et de plus corrompé que la tendance générale à conformer la prononciation à l'écriture. »

Jadis, la langue étant surtout parlée, la prononciation évoluait indépendamment de l'écriture. Aujourd'hui, les choses sont changées, et l'écriture menace de diriger l'évolution des sons. Qu'y faire ? Réformer l'orthographe, en élaguer les lettres dangereuses, les anomalies, tout ce qui présente un danger ; empêcher, en un mot, l'écriture d'exercer sur le langage une influence qui ne lui appartient pas. Nécessité, donc, d'une réforme artificielle, puisque les transformations ne se font plus naturellement.

Mais il est naturel que la langue écrite, expression plus réfléchie que la parole, soit en retard. Si l'orthographe changeait en même temps et aussi librement qu'évolue la prononciation, on ne lirait qu'avec peine les auteurs qui ont écrit il y a un siècle. Et que serait-ce, avec un système d'orthographe phonétique ? La lecture des livres d'aujourd'hui exigerait dans dix ans un travail de déchiffrement. Et puis, le mot écrit, avec la pureté de lignes acquise en passant par la forge populaire, n'a-t-il pas aussi sa beauté ?

Les réformistes ont donc à résoudre ce problème : rapprocher l'orthographe de la prononciation, sans changer la physionomie générale de l'écriture, sans gêner le libre développement des sons, et sans violer les lois qui président à la naissance et à la vie des mots. Il s'ensuit que les projets de réforme radicale, totale et immédiate doivent être rejetés, mais aussi que toute simplification conforme au génie de la langue est légitime si elle ne trouble pas trop brusquement ni trop profondément l'économie générale des

graphies françaises, à meilleure raison, si, loin de créer des exceptions, de transgresser les lois connues et de défigurer le vocabulaire, elle fait disparaître des anomalies, rétablit la régularité des formes et donne aux mots une beauté qu'ils n'avaient point.

Car, il faut s'en souvenir, l'orthographe française n'est franchement ni phonétique, ni étymologique ; elle est traditionnelle et fondée sur l'usage.

Si l'usage est la règle, direz-vous, il s'y faut soumettre, et toute tentative de réforme artificielle est mal venue. Encore faut-il distinguer. « C'est l'usage, écrivait Castil-Blaze ; mais il faudrait examiner d'abord si l'usage n'est point un imbécile. »<sup>(1)</sup> Car il ne s'agit pas ici de l'usage populaire, mais d'un usage arbitraire établi par les érudits des siècles derniers ; en fait de langue on sait que cet usage n'est pas le plus sûr, et qu'il a besoin parfois d'être redressé. Pourquoi un *g* dans *vingt* sorti de *viginti*, dans *doigt* de *digitus*, quand ce *g* ne s'est jamais prononcé en français et qu'il n'a pas été conservé dans *trente* de *triginta*, dans *froid* de *frigidus* ?...

A une époque où la science étymologique était faite de théories arbitraires, au XVI<sup>e</sup> siècle surtout, les érudits introduisirent dans les mots français un grand nombre de lettres qui n'avaient pas de raison d'être. L'Académie, à chaque édition de son dictionnaire, a laissé tomber un certain nombre de ces lettres étymologiques<sup>(2)</sup>, mais il en est resté beaucoup. On a cru que *lais*, substantif verbal de *laisser*, venait de *legatum*, et on en a fait *legs* ; le *d* de *poids* est emprunté de *pondus*, tandis que *poids* est dérivé de *pen-sum* ; *heur* descend d'*augurium*, mais par ignorance on l'a rattaché à *hora*, et de là l'*h* initiale ; etc.

Ajoutons à cette déformation des mots par les savants l'action de la force conservatrice, suffisante à elle seule pour empêcher l'orthographe de rattraper la prononciation, et nous connaissons les causes du désaccord qui existe aujourd'hui entre la forme écrite et la forme parlée du langage français.

A débarrasser l'orthographe des lettres parasites, des anomalies que rien ne peut justifier, à réformer les mots qu'une fausse science a jadis défigurés, travaillent les réformistes, du moins les modérés. Ils veulent des réformes, mais des réformes lentes, progressives, partielles, faites avec mesure, avec opportunité, et

(1) *L'Art des vers lyriques*, p. 26.

(2) En 1740, les réformes adoptées atteignirent près de 5000 articles sur 20000.

qu'il ne soit donné satisfaction qu'aux réclamations motivées. Ils visent « non pas à simplifier l'orthographe, mais à la rendre plus correcte : et il se trouve qu'en devenant plus rationnelle, elle devient aussi plus facile ». Ces réformateurs, et parmi eux les plus habiles grammairiens de notre temps, demandent en un mot que soient reprises, que soient poursuivies les *corrections* orthographiques qui ont signalé chaque nouvelle édition du dictionnaire de l'Académie française. Ils ont à vaincre un obstacle, un seul, et qui se trouve au fond de tous les arguments qu'on leur oppose ; c'est la résistance de l'habitude. Leurs adversaires oublient combien vite se prennent des habitudes nouvelles et qu'une réforme logique ne nous ferait pas éprouver plus de gêne qu'à nos pères les modifications successives déjà subies par l'orthographe et consacrées par l'Académie.

Nous ne parlons pas ici des « doctrinaires du phonétisme ». Les modifications que ceux-ci préconisent, étendues, radicales, brusques, sont souvent maladroites. Leurs audaces effarouchent le public. Pour vaincre la résistance de l'habitude, pour la diminuer du moins, et aussi pour procéder sûrement, il vaut mieux « ne faire à la fois qu'un nombre restreint de changements, *sériez la réforme*, » et la motiver.

Plusieurs programmes, depuis la *Pétition* de M. Louis Havet et la *Note* de M. Gréard, ont été élaborés par les réformistes modérés.

M. Léon Clédât, doyen de la Faculté des Lettres de l'Université de Lyon, met en pratique, dans sa *Revue de philologie française et de littérature*, un système orthographique approuvé par MM. Michel Bréal, Edouard Hervé, Francisque Sarcey, Ferdinand Brunot, Louis Havet, Charles Lebaigue, Eugène Monseur :

« 1<sup>o</sup> — Remplacer par *s* l'*x* final valant *s*, sauf dans les noms propres et noms de lieux.

« 2<sup>o</sup> — Écrire par *s* ou *z* *deusième*, *troisième*, *sisième*, *disième*, *disaine*, ou *deuzième*, etc.

« 3<sup>o</sup> — A l'indicatif présent des verbes en *re*, *oir* et *ir*, terminer toujours par un *t* la troisième personne du singulier, et supprimer toute consonne qui ne se prononce pas devant l'*s* des deux premières personnes et devant le *t* de la troisième ; *je m'assiés*, *il s'assiet* ; *je cous*, *il cout* ; *je prens*, *il prent* ; *je pers*, *il pert* ; *je convains*, *il convaint* ; *je permès*, *je combas*, *j'interrons*.

« 4<sup>o</sup> — Ne jamais redoubler l'*l* ni le *t* dans les verbes en *eler* et en *eter*.

« 5° — Ne jamais faire l'accord du participe quand le complément direct est le pronom *en*, et quand le participe est suivi d'un infinitif sans préposition ou d'un prédicat. Faire ou ne pas faire l'accord, sans y attacher aucune importance, pour les participes *coûté* et *valu*, qu'ils soient pris au propre ou au figuré. »

Ce dernier article est relatif à l'orthographe de règle. Une brochure de M. Clédât sur l'accord du participe passé, parue en 1889, renferme un clair exposé de cette question.

Le savant grammairien a aussi discuté, dans la *Revue de philologie*, chaque article de son programme et démontré que sa réforme, « bien que partielle, supprime déjà une vingtaine de règles, exceptions ou remarques des grammairiens, qui ne peuvent se justifier par aucun argument sérieux. » (*Rev. de phil.*, t. III, p. 270; t. IV, pp. 85, 153, 161, 245; t. V, pp. 81 et 308.)

On retrouve les articles 1<sup>er</sup> et 4<sup>ème</sup> du système de M. Clédât dans le projet de simplification orthographique de MM. Bernès, Devinat, Clairin et Belot. Ce projet, soumis, il y a un an, au Conseil Supérieur de l'Instruction publique en France, émettait le vœu que, selon une procédure analogue à celle qui avait été suivie pour l'enseignement de la syntaxe et avait abouti à l'arrêté du 26 février 1901, une commission fût constituée pour étudier six nouvelles propositions. Dans cette vue, au mois d'avril 1903, un *Comité de réforme* fut en effet nommé, que devait présider Gaston Paris; mais la mort vint frapper le savant philologue avant que le *Comité* eût commencé son travail.

Voici le texte des *nouvelles propositions*:

« 1° Francisation des mots d'origine étrangère qui sont définitivement entrés dans la langue et répondent à un besoin réel ;

« 2° Unification de l'orthographe et accentuation entre mots d'une même famille ;

« 3° Simplification des consonnes doubles *ph*, *th*, *rh*, *ch* dur ;

« 4° Simplification des consonnes dupliquées, quand elles sont, pour tous les mots d'une même famille, entièrement disparues du meilleur usage de la prononciation, et qu'elles sont inutiles pour conserver, entre les mots français et les mots latins ou grecs dont ils sont dérivés, ces analogies de forme extérieure qui sont pour la mémoire de précieux auxiliaires ;

« 5° Suppression des pluriels en *x* ;

« 6° Substitution de *i* à *y* de même son. »

Ces réformes sont-elles toutes également logiques, également rationnelles ?

Les propositions 3, 5 et 6 se justifient facilement.

*Proposition 3.*—Cette réforme, autrefois demandée par Voltaire, par Didot, par Sainte-Beuve, étendrait à tous les mots où se rencontrent les consonnes doubles *ph*, *th*, *rh* et *ch* dur, une orthographe déjà consacrée par le meilleur usage. On écrivait autrefois *phantaisie*, *phlegme*, *phirole*, *phantôme*, *phrénésie*, *thrône*, *thrésor*, *rhétine*, *rhapsode*, *échole*, *mélancholie*, *cholère*, *caractère*, *chorde*, *paschal*, *monachal*, *mécanique*, etc. ; aujourd'hui, on écrit *fantaisie*, *flegme*, *firole*, *fantôme*, *frénésie*, *trône*, *trésor*, *rétine*, *rapsode*, *école*, *mélancolie*, *colère*, *caractère*, *corde*, *pascal*, *monacal*, *mécanique*, etc. Pourquoi n'écrirait-on pas aussi *filosofie*, *téâtre*, *réteur*, *arcange*, etc. ? On trouve bien *patétique* dans La Bruyère ; *misanthrope* dans Molière ; *ortographe* dans Corneille ; *tèse*, *bibliothèque*, *métaphisique*, *apoticaire*, *téologien*, *entousiasme*, *crétien*, *catécumène*, dans Voltaire.

L'*h*, dans ces groupes, rappelle, dit-on, l'orthographe du mot grec. . . . Mais le rôle des lettres est de représenter les sons français, non de rappeler la forme écrite d'une source étymologique. Un mot étranger, pour devenir entièrement français, doit être soulagé des lettres parasites que sa naturalisation phonétique laisse tomber ; à plus forte raison, un mot emprunté à une langue qui n'a pas le même alphabet. Dans les mots de formation populaire, voyez quel mépris des lettres étymologiques : *gabata* a fait *joue*, *libella* a donné *niveau*, *muscionem* a abouti à *moineau*, et cela est très régulier. M. Gréard préconise cette simplification des groupes *rh*, *ph*, *th* et *ch* dur. Il rappelle qu'en 1878 l'Académie supprima une des deux *h* dans *diphthongue*, dans *phthisie* et dans *rhythme*, et écrivit *diphthongue*, *phthisie*, *rythme*, pour le motif que « dans les mots tirés du grec, il n'y a pas d'inconvénient à retrancher une lettre, quand cette lettre ne se prononce pas ». Rien de mieux, ajoute M. Gréard ; « mais pourquoi, dans les mots qui en ont deux, supprimer l'une plutôt que l'autre ? »

*Proposition 6.*—L'Académie a déjà admis la substitution de *i* à *y* dans *cristal*, *asile*, *chimie*, *abime*, *cime*, *colisée*, *satirique*, *gira-toire*, *anévrisme*, *amidon*, etc. Les réformistes voudraient simplement écrire aussi *analise* comme faisait l'Académie elle-même dans la cinquième édition de son Dictionnaire (1798), *stile*, *péristile*,

*hiperbole*, *tim* comme *La Bruyère*, *mistère*, *tiran*, *tipe* comme *Bossuet* et *M<sup>me</sup> de Sévigné*, *pyramide*, *sindic*, *encyclopédie* comme *Voltaire*, etc. (1)

*Proposition 5.*—Sur la suppression des pluriels en *x*, nous citerons une *Causerie* faite à Lausanne, le 18 octobre 1902, par M. Léon Clédat, devant la *Société suisse de Réforme orthographique*. M. Clédat a bien voulu nous indiquer lui-même ce passage de son étude et nous autoriser à le reproduire dans le *Bulletin*.

« Faut-il refaire, dit M. Clédat, l'histoire de l'*x* final ? L'article pluriel *les* s'écrit par *s*, comme en latin (*illos*), et nous maintenons *s* dans la forme contractée *des* pour *de les*, mais nous le changeons en *x* dans *aux* pour *à les* ! L'*s* est la lettre caractéristique du pluriel, que nous avons héritée de la déclinaison latine. Par quel mystère doit-on lui substituer un *x* dans *choux* qui vient de *caules*, dans *royaux* qui vient de *regales*, dans *lieux* qui vient de *locos*, etc. ? Pourquoi l'*s* des féminins *mauvaise*, *curieuse* est-elle représentée par *s* dans le masculin *mauvais*, et par *x* dans le masculin *curieux* ? Il n'y a pas trace d'*x* dans le latin *curiosus*. Quelle peut être la signification de l'*x* dans *prix* qui vient de *pretium*, tandis que *palais*, qui vient de *palatium*, prend un *s* ? Pour *noix*, on allèguera *nux*, mais nous savons aujourd'hui que ce mot vient de *nucem*. D'ailleurs, si on écrit *noix* à cause de *nux*, pourquoi ne pas écrire *roix* à cause de *rex* ? Voilà toute une série de pourquoi auxquels on eût été bien embarrassé de répondre au dis-huitième siècle. Aussi conservait-on toutes ces bizarreries, faute de pouvoir donner de bonnes raisons pour les supprimer. La philologie moderne a trouvé le secret de l'énigme, et le voici. Antérieurement au quinzième siècle, nos ancêtres écrivaient très régulièrement *aus*, *royaus*, *curieus*, *pris*, *nois*. Mais les copistes, pour économiser le temps et le parchemin, remplaçaient souvent *us*, terminaison très fréquente, par deux signes abrégatifs, tout conventionnels, dont l'un ressemblait à un *z* et l'autre à un *x*. On écrivait *chevaus* ou *cheva* suivi de ce faux *z* ou de ce faux *x* valant *us*. Mais il arriva que par inadvertance, tout en employant ce signe abrégatif, on écrivit l'*u*, qui se trouvait ainsi exprimé deux fois. La faute tourna en habitude, on confondit tout à fait le signe abrégatif avec un *x* et on en vint à considérer l'*x* comme l'équivalent de l'*s* dans les mots terminés

(1) La *Note* de M. Gréard recommandait aussi cette substitution.

par *us* : on écrivait dès lors *chevaux, glorieux, tu veux*, et on mit aussi l'*x*, qui n'avait plus que la valeur de *s*, à quelques autres mots, notamment à ceux dont le nominatif latin finissait par cette consonne : *six, voix, paix, croix*. Par imitation de *six*, on a mis aussi un *x* à *dix* qui n'en avait pas en latin, et même à *prix*, qui n'en avait pas davantage, si bien que l'*x* du substantif *prix* dérive de l'*x* final du nom de nombre *six* ! *Six* a engendré *dix* et *dix* a produit *prix*.

« C'est ainsi que l'*x* final est le résultat et la consécration d'une erreur grossière.

« Quelques mots en *us* échappèrent comme par miracle à la déformation qui atteignait les autres : le pluriel de *bleu, je meus*, le pluriel d'un bon nombre de noms en *ou*. Ce sont ceux-là qui représentent la saine et bonne tradition à laquelle il faut ramener les autres, en ne laissant plus à l'*x* que sa valeur exacte de consonne double (*k + s*) dans les mots tels que *silex, exterminer, etc.*, et en redonnant à l'*s* la place qui lui appartient. »<sup>(1)</sup>

A ce témoignage ajoutons celui d'un autre grammairien non moins autorisé.

Voici comment M. Ferdinand Brunot démontre que l'*x* du pluriel a été introduite par erreur dans notre orthographe (*Gram. hist.*, § 206, 4<sup>e</sup> édit., p. 252) :

« *L* devant *s* comme devant d'autres consonnes se vocalisait en *u* : des *chevals* donnait des *chevaus*, comme *alba* donnait *aube*.

« Or, au moyen âge, il était d'usage de remplacer le groupe *us* par une abréviation qui fut tour à tour  $\infty$  et *x*, qu'on plaçait au dessus de la ligne et ensuite sur la ligne même. Ainsi : *cheva  $\infty$* .

« Ce signe se confondit avec la lettre *x*, et dans l'*x* de *chevaux* on vit une notation particulière représentant *s*. Or, comme on entendait un *u*, on le rétablit dans l'écriture. On eut : *chevaux*.

« A la Renaissance, on alla plus loin encore, on introduisit le *l* étymologique. De là l'orthographe du XVI<sup>e</sup> siècle, *chevauxl*, qui littéralement représentait *chevauuus*, trois fois le *l* vocalisé.

« Dès le XVII<sup>e</sup> siècle on est revenu à l'orthographe *chevaux* que nous conservons encore aujourd'hui, orthographe encore erronée, puisque *x* n'a pas de raison d'être, et n'a été introduite dans ces mots que par confusion. »

(1) Cette *Causerie* est imprimée dans le *Bulletin de la Société suisse de Réforme orthographique* (mars 1903) suivant le système de cette publication, qui met en pratique un programme très étendu. Nous avons rétabli l'orthographe de la *Revue de Philologie*.

A cause de l'importance de cette question des pluriels en *x*, nous citerons aussi Darmesteter (*Cours de Gram. hist. de la langue française*, t. I, § 106, 2<sup>e</sup> édit., p. 138):

« La langue moderne écrit *chevaux*, *vaux*, avec *x* au lieu de *s*. Pourquoi cette *x* ?

« Le moyen âge employait l'*x* comme signe abrégatif du groupe *us*. Ce qu'on prononçait *Deus* s'écrivait *Dex*; ce qu'on prononçait *nous*, *vous* pouvait s'écrire *nox*, *vox*. Il était tout naturel qu'on écrivit également *chevax*, *vax*, en prononçant *chevaus*, *vaus*. Vers la fin du moyen âge, quand l'usage des abréviations tendit à disparaître, on oublia la valeur du signe *x*, et on le confondit avec la lettre *x*, qu'on prit dès lors pour un substitut de l'*s*. Comme on faisait entendre la voyelle *u* dans la diphtongue *au*, on fit reparaitre cette voyelle et on écrivit *chevaux* ou *vaux*.

« Quelques-uns même, ne comprenant pas que l'*l* du singulier était déjà représentée au pluriel par l'*u*, allèrent jusqu'à écrire *chevaulx* ou *vaulx*. A partir du XVII<sup>e</sup> siècle, on supprima généralement cette *l* du groupe *aus*, sauf dans les deux mots *aulx* (pluriel de *ail*) et *faulx* (*falcem*). Les noms en *al* firent désormais leur pluriel en *aux*.

« C'est à cette succession d'erreurs qu'est due la fâcheuse habitude de l'orthographe moderne de noter par *x* presque toute *s* qui suit *u*, non seulement dans les mots où l'*u* représente une ancienne *l* (*chaux*, *faux*, *doux*.) mais dans bien des cas où l'*u* ne vient pas de la liquide (*glorieux*, *nerveux*, *je peux*). Il serait grand temps qu'une orthographe plus correcte et plus simple rétablît partout l'*s* finale à la place de cette *x* barbare. »

C'est encore à propos de cette réforme des pluriels en *x*, que M. Gréard, dans sa *Note* présentée le 16 février 1893 à la commission du Dictionnaire de l'Académie française, écrivait :

« Dieu nous garde de vouloir faire de la langue une langue monotone ! Dieu nous garde surtout de toucher aux idiotismes qui en sont le nerf et la grâce ! Mais autre chose est le tour original, primesautier, donné à la pensée et où se traduit, où éclate le génie d'un peuple, autre chose ces bizarreries de vocabulaire qui ne sont que des habitudes vicieuses créées par une sorte de caprice et tolérées par une tradition irréfléchie ou aveugle. » (1)

(1) La *Note* de M. Gréard, « admirablement étudiée et merveilleusement écrite », a d'abord été publiée dans la *Revue universitaire* du 15 février 1893. Elle a été souvent reproduite. On la trouvera dans le *Dictionnaire de la prononciation française* de Favre.

Voilà, ce semble bien, des motifs qui devraient dissiper tous les doutes sur la légitimité de l'article 5 des *nouvelles propositions*.

Les trois autres articles, le 1<sup>er</sup>, le 2<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup>, comportent des réformes peut-être moins heureuses. On les trouvera discutées dans un remarquable article de M. A. Schinz, professeur au collège Bryn Maur (*Modern Language Notes*, février 1904, p. 38). Sans adopter toutes les vues du distingué professeur, on ne peut contester qu'il ait raison sur plus d'un point.

*Proposition 1.*—M. Gréard avait touché cette question de la francisation des mots étrangers. L'arrêté de 1901 lui donna en partie raison, en déclarant que les mots d'origine étrangère qui sont « tout à fait entrés dans la langue française » peuvent former leur pluriel régulièrement, par l'addition d'une *s*. Ainsi, *soprano* peut maintenant s'écrire, au pluriel, *sopranos* aussi bien que *soprani*.

Le nouveau projet va plus loin. Il demande la francisation complète des mots d'origine étrangère.

Le principe est admis depuis longtemps : les mots étrangers qui ont définitivement acquis le droit de cité chez nous doivent être naturalisés dans leur forme écrite.

Mais dans quelles conditions et à quelle époque cette francisation des formes écrites doit-elle s'opérer ? « Francisation, dit le projet, des mots d'origine étrangère qui sont définitivement entrés dans la langue et répondent à un besoin réel. »

Quel *besoin réel* avons-nous du plus grand nombre des mots étrangers, anglais surtout, qui envahissent aujourd'hui le français ? Quel besoin de *steamer*, de *smoking-room*, de *blockaus*, de *railway*, de *meeting*, de *foot-ball*, de *rosbif*, de *steeple-chase*, de *bifteck*, de *groom*, de *spleen*, de *gentleman*, etc., quand nous avons *vapeur*, *fumoir*, *fortin*, *chemin de fer*, *réunion*, *ballon*, *bœuf rôti*, *course au clocher*, *bœuf grillé*, *garçon*, *mélancolie*, *gentilhomme*, etc. ? Autant de doublets. L'Académie en a admis un grand nombre ; plusieurs déplorent l'engouement auquel elle a cédé. (1)

Du reste, il ne doit pas suffire qu'un terme étranger apporte avec lui une idée nouvelle, si cette idée ne prend pas au dépourvu les ressources linguistiques françaises. Pourquoi *skating*, *authoress*, etc., quand nous pouvons former *patinoir*, *autrice*, etc. ?

(1) Un éditeur de Paris publie actuellement une série de romans sous le titre général de « *Modern-Bibliothèque* ». Pourquoi pas « *Bibliothèque moderne* » ?

Sans doute, il y a des mots étrangers nécessaires; et s'ils sont nécessaires, ils se naturaliseront bien. « Mais, dit M. Rémy de Gourmont, notre parler traditionnel ne doit pas accueillir tous les mots étrangers qu'on lui présente et nous ne devons pas prendre pour un enrichissement ce qui est le signe exacte d'une indigence simulée. »

Naturalisons les mots entrés dans la langue, disent les réformistes.—Il nous paraît que ceux-là ne sont pas entrés dans la langue, qui ne sont pas déjà francisés pour l'oreille. Car la francisation d'un mot étranger doit se faire sur les sons, non sur les lettres; le rôle de celles-ci est simplement de traduire le produit de l'opération. Peut-on dire, par exemple, que le mot anglais *plum-pudding* est mûr pour la francisation orthographique, quand on relève à Paris seize prononciations différentes de ce vocable? (1) Faut-il considérer comme entrés dans la langue les mots *walk-over*, *book-maker*, *betting*, *dead-heat*, parce que l'anglicisme est de mode aujourd'hui et qu'il plaît à d'aucuns de se donner l'illusion de parler anglais? Et, parce que ces mots ont à Paris une prononciation hybride, ni anglaise, ni française, calquée sur l'écriture, doit-on déclarer qu'ils sont français et leur attribuer des formes écrites telles que *valcovère*, *boucmacaire*, *bétingue*, *didite*? (2)

Et qui décidera qu'un mot est ou n'est pas « définitivement entré dans la langue »? L'Académie, suggère M. Renard, un des ardents défenseurs des *nouvelles propositions*. (3) Mais l'Académie ne fait pas la langue; elle constate l'usage et le consacre. Quand de *bollwerk*, de *saebel*, le peuple eut fait *boulevard*, *sabre*, l'Académie enregistra ces mots; elle consacra leur orthographe après seulement que les sons étrangers eurent abouti dans le parler à la prononciation correspondante, c'est-à-dire après leur francisation phonétique. Autrefois, en effet, c'était par la parole, non par l'écriture, que les éléments étrangers s'introduisaient dans la langue, et le peuple, forger de mots, les façonnait à sa guise: de *bowsprit*, il faisait *beauprè*. Aujourd'hui, c'est différent. Les mots d'Outre-Manche sont portés en France par le livre, le journal, la revue; ce sont les gens instruits qui font ces emprunts. Et voyez le résultat: ils ont lu le mot anglais *rail*, il l'ont prononcé *ray*, et l'Académie a écrit *rail*; le peuple eût fait mieux, il eût naturalisé

(1) V. RÉMY DE GOURMONT, *Esthétique de la langue fr.*, p. 96.

(2) Voir R. DE GOURMONT, *op. cit.*, p. 94.

(3) *La Revue*, 15 juillet 1902.

phonétiquement le mot et de *rail* il eût naturellement fait *raile* (*rè:l*). C'est le traitement que *rail* a subi au Canada: nous n'avons pas lu le mot anglais, nous l'avons entendu, et nous disons très bien *raile*. Cette forme a aussi l'avantage de rappeler le vieux mot normand d'où est sorti l'anglais. *Raile*, voilà une forme naturalisée phonétiquement, mûre par conséquent pour la naturalisation orthographique<sup>(1)</sup>; mais l'Académie ne peut adopter cette orthographe, qui ne représente pas le son que les Français attribuent au mot nouveau; elle ne peut écrire que *rail*. Et *rail* a donné le verbe *dérailer*, tandis que *raile* donnait chez nous *dérailer*, qui est meilleur. D'ailleurs, « quel besoin, dit M. Gréard, d'aller prendre aux Anglais le mot *rail*, alors que nous trouvions chez nous le mot si français de *rais*, un mot si expressif et si bien dérivé de *radius*<sup>(2)</sup>! Et voyez la conséquence! De *rail* on a tiré *dérailer* qui semble répondre à *railler*, se moquer, alors que *dérayer* découlait si naturellement de *rais*. N'eût-il pas été possible aussi de dire *dérailer*? »

Que pourrait faire l'Académie de *high-life*, de *five-o'clock*, de *coaching*, de *yachting*, etc. ?... Des mots barbares, « ilots anglais perdus dans la langue », et dissimulant mal leur nationalité. Comment fixer l'orthographe de mots dont la prononciation varie avec le caprice du jour? *Clown*, à Paris, se prononce *klun*, mais *broken-down* se dit *brôkâdô*! On écrirait donc *cloune*, et *brocandeau*... Pourquoi ce traitement différent du groupe *ow*? *Bowl* est devenu *bol* en français; et voilà que *bowl-punch* fait *bouleponche*! Si l'on veut simplifier l'orthographe, pourquoi demander la consécration de ces anomalies ?...

La façon dont les mots anglais s'introduisent aujourd'hui dans le français crée un obstacle presque insurmontable à leur francisation orthographique. Quoi qu'on fasse, leur naturalisation phonétique n'offrant aucune garantie de régularité, ces mots sont dans la langue comme des corps étrangers; tôt ou tard, à moins que le peuple s'en empare, les refonde dans les vieux moules, les forge sur sa dure enclume, il faudra les éliminer. Au lieu d'habiller à la française ces produits exotiques, que ne cherche-t-on à les expulser? du moins, que n'attend-on qu'ils soient acclimatés? Un trop grand nombre déjà ont été reçus, qui gâtent la vocabulaire.

(1) Darmesteter aurait voulu qu'on écrive *rel*. (*Gram. de la langue franç.*)  
 (2) Ajoutons :... quand on pouvait dire *lisse*, comme au Canada.

*Proposition 2.*—« Unification de l'orthographe et de l'accentuation entre mots d'une même famille. » Faudrait-il donc écrire *selière* à cause de *sel*, *merin* à cause de *mer*, *perfection* à cause de *parfait*, *foirain* à cause de *foire*, *grainier* à cause de *grain*, *bétial* à cause de *bête*, *forétier* à cause de *forêt*, *apôtolat* à cause de *apôtre*, *nous boivons*, à cause de *je bois*, etc.? M. Renard lui-même cite ces mots comme des exceptions à la réforme proposée, car, dit-il, « en passant du primitif au dérivé, un son se modifie souvent ». Pour M. Schinz, cet aveu suffit, et il se déclare pour le *statu quo*.

A quels mots s'appliquerait donc la proposition 2? Ecrirait-on *monarch* pour *monarque*, à cause de *monarchie*? Mais, d'après les auteurs du projet, *ch* dur doit être simplifié. M. Renard donne pour exemples *choléra* et *catéchumène*; mais ces deux mots ne sont pas d'une même famille. D'ailleurs, tous les mots où se rencontre le *ch* dur tombent sous le coup de la proposition 3. « C'est une absurdité, dit encore M. Renard, d'écrire *essence* et *confidence* avec un *c*, mais *essentiel* et *confidentiel* avec un *t*, alors qu'on écrit avec un *c* *circonstance* et *circonstanciel*. » Si l'on adopte cette proposition, répond M. Schinz, *confidence* et *confidentiel* auront davantage l'*air de famille*, mais que ferez-vous de *confident*? Si vous écrivez *confidentiel*, pourquoi ne pas écrire aussi *parciel*, qui est pourtant de la même famille que *part*, *partie*, etc.?

Si l'on pousse le principe jusqu'à ses dernières limites, on bouleverse tout le vocabulaire; si l'on s'arrête en chemin, on augmente le nombre des anomalies.

*Proposition 4.*—« Simplification des consonnes dupliquées. » Telle que proposée, la réforme soulève des questions délicates; elle compliquerait peut-être, plutôt qu'elle ne simplifierait, l'orthographe.

On aurait mieux fait, sans doute, de réclamer seulement, avec M. Gréard, la suppression des contradictions que les consonnes dupliquées créent entre des mots de même famille ou de famille analogue; *souffler* et *boursoufler*, *abatteur* et *abatage*, *apparaître* et *apercevoir*, etc., ou encore, avec M. Clédat, la simplification des consonnes dupliquées dans les verbes en *eler* et *eter*.

Le mouvement de la réforme orthographique n'est donc pas sans danger. « Il est à craindre, c'est par ces mots que M. Schinz termine son article, que les réformistes se laissent entraîner trop loin, qu'ils sacrifient, pour une similitude apparente entre deux termes, des règles d'une application plus étendue et qui gouvernent

un grand nombre de mots. . . . Une réforme trop radicale jetterait la confusion dans l'orthographe.» Aussi est-il désirable que la réforme soit dirigée par les plus éclairés d'entre les grammairiens français—ceux que nous avons cités sont bien les guides les plus sûrs—et que les réformistes ne se laissent pas séduire par le seul but, purement utilitaire, de rendre notre idiome plus accessible aux étrangers.

ADJUTOR RIVARD.

---

## LE PATOIS À JERSEY

---

On sait que les Iles de la Manche furent séparées de la France au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle et qu'elles sont restées depuis cette date sous la domination de l'Angleterre.

Cette séparation de la mère patrie n'a pas empêché toutefois les antiques traditions de se conserver, malgré bien des assauts, et dans les campagnes de Jersey et de Guernesey, les paysans parlent encore la vieille langue des trouvères, fredonnent leurs chansons, tout comme ceux du midi de la France répètent les refrains des troubadours.

Tout récemment, un touriste, se promenant dans la paroisse de Saint-Ouen, la plus normande des douze paroisses de Jersey, celle où le patois s'est conservé dans sa plus grande pureté, a recueilli deux ou trois chansons en langue d'oïl. A Guernesey, les mêmes chansons se retrouvent avec quelques modifications locales.

Ce maintien des vieilles traditions, cet attachement au vieux parler normand témoignent clairement de l'influence considérable exercée autrefois sur la population des îles normandes par les trouvères, dont l'un des plus anciens, Robert Wace, eut pour berceau l'île de Jersey même.

Robert Wace, dont les Jersiais et les Guernesais ont conservé le culte à travers les âges, a raconté en langue d'oïl son origine et sa vie :

Je di e dirai ke je sui  
 Waice de l'isle de Gersui  
 Ki est en mer vers l'Occident  
 Al fiu de Normendie apent.  
 En l'isle de Gersui fui nez,  
 A Caen fui petit portez,  
 Illoques fui à lettres mis,  
 Puis fui longues en France apris.

Le premier trouvère normand fut donc un Jersiais. On l'envoya à Caen, capitale de la Basse-Normandie, pour y faire ses études. Cet enfant était un petit prodige. Il chantait et ses chants revêtaient une forme nouvelle. Les bons clercs, qui l'admiraient, l'attachèrent à l'Église et lui obtinrent la prébende de la cathédrale de Bayeux. Là, le jeune ecclésiastique cultiva à loisir la poésie et la musique. Il chanta la conquête de la Neustrie par les hommes du Nord, il chanta les fils de Rollon, Guillaume *Longue-Épée*, Richard *Sans-Peur*, Richard le *Bon*, Robert le *Magnifique*.

Pour la première fois les princes barbares étaient célébrés dans un autre idiome que les Césars. Cette poésie eut un succès immense. On répéta les romances de Wace dans toutes les villes, dans tous les châteaux. Enhardi, le jeune clerc se mit en quête de nouvelles rimes et chanta la grande épopée nationale, la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant, et la victoire de Hastings.

Ces chants, modulés dans un nouvel idiome d'où devait sortir la langue française actuelle, émurent les populations normandes, éveillèrent en quelque sorte chez eux le patriotisme, et firent une renommée considérable au poète jersiais. Henri II, duc de Normandie et roi d'Angleterre, sollicita son amitié et l'invita au couronnement de son fils Richard, qui fut plus tard nommé *Cœur de Lion*. La monarchie devinait déjà une puissance dans la poésie.

D'après la tradition, Robert Wace alla mourir en Angleterre, mais son nom comme ses œuvres restèrent gravés dans la mémoire des populations rurales des Iles de la Manche. Les villes n'ont pas gardé la même fidélité au souvenir du premier des trouvères

normands. A Saint-Hélier comme à Saint-Pierre, le patois normand est à peu près disparu ; et, ce qui est triste à constater, on l'a remplacé, non par la langue française, mais par une langue étrangère. C'est le reproche que faisait récemment à ses concitoyens un publiciste jersiais :

« O vous tous ! disait-il, braves Normands des Iles de la Manche, qui rougisiez de parler comme ont parlé vos pères, et qui faites enseigner l'anglais à vos fils, vous qui ôtez à vos rues leurs vieux noms français pour leur donner des noms britanniques, vous qui transformez avec tant de zèle la chaumière de vos aïeux en cottage saxon, sachez-le, votre patois est vénérable ; votre patois est sacré ; car c'est de votre patois qu'est sortie, comme la fleur de la racine, cette langue française qui demain sera la langue de l'Europe.

« Votre patois, vos pères de Normandie sont morts pour le répandre en Angleterre, en Sicile, en Judée, à Londres, à Naples et jusque sur le tombeau du Christ. Car ils savaient que perdre sa langue c'est perdre sa nationalité, et qu'en apportant leur idiome, ils portaient avec eux la patrie. »

EUGÈNE ROUILLARD.

---

**L'homme dans la lune.**—La *Revue des Traditions populaires* publie un intéressant relevé, fait par M. René Basset, des nombreuses traditions populaires touchant *l'homme dans la lune*. L'article 36 (N<sup>o</sup> de février, p. 93) reproduit une tradition connue au Canada : « Quand on voit distinctement les taches de la lune, on y reconnaît clairement une figure humaine qui porte un fagot de broussailles. C'est un faiseur de balais qui était parti un saint jour du dimanche et avait lié ses balais ; c'est pourquoi, en punition, il fut transporté dans la lune. »

**Flique.**—Nous avons reçu d'un membre de la Société cette petite note : « Le regretté M. Casgrain a rapporté que notre mot *flique* (morceau de graisse de marsouin) était donné par quelques-uns comme une corruption de l'anglais *flake*, flocon. Ne serait-il pas plus juste de le rapprocher du vieux français *fliche*, devenu dans le français moderne *flesche*, *flèche*, pièce de lard levée de l'épaule jusqu'à la cuisse du porc ? »

# LA POÉSIE EN PROVINCE

---

PAUL HAREL

---

Dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* de décembre dernier, M. Alexis Crosnier étudiait, en même temps que la décadence du dilettantisme et l'orientation de la littérature française vers l'action sociale, le réveil de l'idée chrétienne et même catholique dans la poésie provinciale.

Parmi les artisans de cette renaissance de poésie saine, le normand Paul Harel est des premiers.

Né à Echauffour, dans l'Orne, Paul Harel a toujours demeuré dans ce village, où il a tenu pendant quatorze ans l'auberge de ses ancêtres, hospitalière aux artistes et aux pauvres. « Ce grand poète, dit Fêret, n'a pas eu honte d'être un hôtelier, et bravement, au carrefour des routes, il accueillit les gueux à l'auberge du *Bon accueil*. Et il a été aimé en retour. L'amour un peu théâtral des foules provençales pour l'auteur de *Mireille* n'est rien auprès de la tendresse religieuse qu'on porte dans l'Orne à Paul Harel. »

Grimaud, dans son *Anthologie*, analyse en quelques mots l'œuvre du poète cabaretier : « Il y a des vers de lui qui sont d'une beauté sans égale, des images d'un vu impressionnant, d'une suavité lamartinienne, des évocations dignes de Leconte de Lisle. Paul Harel considère la poésie comme un apostolat : il crie au paysan de rester attaché à la vieille glèbe natale ; il maudit les déserteurs ; il célèbre, avec une piété filiale, la terre des aïeux, où il fait si bon vivre. Poète normand, vrai terrien, c'est aussi un poète chrétien ; ses vers se ressentent de cette préoccupation obsédante de morale religieuse ; on ne peut certes pas lui en faire un grief ; il a trouvé là sa plus pure inspiration. »

Les œuvres poétiques de Paul Harel sont : *Sous les pommiers*, *Aux champs*, les *Voix de la Glèbe*, et son dernier volume, les *Heures lointaines*, « qui semble marquer, dit M. Poinot, l'apogée d'un écrivain génial ».

La pièce suivante est tirée des *Heures lointaines*.

A.-R.-L.

## LE CALVAIRE

Les hommes ont taillé les marches du calvaire,  
La croix, le doux Sauveur, dans le granit sévère,  
Puis, sous le ciel d'Ouest où meurent les couchants,  
Dans la silencieuse immensité des champs,

Entre les noirs massifs de deux forêts lointaines,  
 Devant les clairs ruisseaux et les claires fontaines,  
 Au-dessus des étangs, miroir des beaux vallons,  
 Par-dessus les chemins qui tordent leurs bras longs  
 Vers les routes, qui vont de contrée en contrée,  
 Ils ont planté la croix, sombre et démesurée.

Là-haut, de chaque main clouée au granit bleu,  
 Les yeux des chrétiens voient tomber le sang d'un Dieu.  
 Du côté qu'un soldat ouvrit avec sa lance,  
 Des pieds percés, le sang tombe dans le silence,  
 Coule dans le silence affreux des champs déserts.  
 Il faudrait, pour qu'un son retentit dans les airs,  
 Pour qu'une voix encor remuât l'étendue,  
 O Seigneur, le grand cri de ton âme éperdue.  
 Mais ton amour sans doute a peur de nos effrois.  
 Et muet, tu bénis, là-haut, dans les cieus froids,  
 A travers cette terre aux limites confuses,  
 Les villages perdus et les villes diffuses ;  
 O Seigneur, tu bénis, de ton isolement,  
 La cité, ruche humaine au vain bourdonnement ;  
 Sur le hameau craintif, qui groupe ses chaumières,  
 Tu répands ton amour, ta force et tes lumières.  
 A l'œil indifférent ou glacé du passant,  
 Tu montres le calvaire inondé de ton sang.  
 Et lorsque l'homme passe, ou distrait ou farouche,  
 Le pardon, doux et pâle, erre aux plis de ta bouche.

Toi, le Dieu qu'à genoux il faudrait adorer,  
 Toi, le Christ, avec qui nous devrions pleurer,  
 Toi, que l'indifférence humaine désespère,  
 Tu restes là, comme autrefois devant ton Père,  
 Les deux bras étendus, plein de compassion,  
 Dans le geste éternel de la Rédemption,  
 Laisant tomber, en un désert où nul n'écoute,  
 Tes larmes, pleur à pleur, et ton sang, goutte à goutte.

L'homme est loin du calvaire : il marche, il court, il fuit.  
 Seigneur, dans le jour morne et dans la triste nuit,  
 Comment peux-tu, privé de respects et d'hommages,  
 Aux croix des temps nouveaux endurer tes images ?

Comment ne jettes-tu, sous le ciel étonné,  
Que l'ancien cri : « Pourquoi m'avoir abandonné. . . »  
Quand notre éloignement et nos ingratitude  
Te font sentir encor le poids des solitudes ?  
Et lorsque nous fuyons, loin de toi, sans remords,  
Comment nous cherches-tu toujours de tes yeux morts ? . . .

PAUL HAREL.

---

Plus, *pus*.—Un de nos abonnés a remarqué que, dans le comté de Dorchester, le peuple fait entre *plus*, terme de comparaison, et *plus*, pris absolument et signifiant « davantage », la même distinction que M. Hills a signalée dans le parler de Clayton (V. *Bull.*, vol. II, p. 191) : « Il est *plus* vieux que moi », et « Je n'en ai *pus*. »

Le travail loin de Paris.—« Peut-on travailler en province ? » se demande M. G.-Jean Aubry, dans la *Province* du mois de mars. Il réclame pour la province « le bénéfice du droit au travail intellectuel », et conclut : « Il n'importe point d'être de la province ou de Paris, mais d'aimer et de comprendre, et il est donné à chacun de ceux qui s'y appliquent de par leur don originaire, l'obligation de leur conscience et l'abandon de certains avantages sociaux, de préparer en province des travaux définitifs dans l'ordre des arts, des lettres et des sciences », et la province s'en apercevra « le jour où elle aura bien voulu être soi-même et non plus, dans ses opinions, ses pensées, ses préférences, le reflet de Paris. » Le jour où le Canada français aura aussi voulu être soi-même, notre littérature nationale ne se développera-t-elle pas plus librement ?

Le Régionalisme.—La *Revue des Charentes* (février, p. 372) commence la publication d'une importante étude sur le mouvement de décentralisation qui se dessine en France depuis quelques années et particulièrement sur le programme et le devoir de la revue charentaise. L'auteur, M. Gabriel Audiat, est le chroniqueur littéraire du *Mois littéraire et pittoresque*, où il signe Gabriel Aubray. Avant tout, il le proclame lui-même, il « appartient corps et âme à son pays natal ». Les régionalistes, dit-il, sont des « distributeurs de santé ».

# LEXIQUE

## CANADIEN-FRANÇAIS

(Suite)

**A l'avance** (*a l'avā:s*) loc. adv.

|| D'avance, avant le temps où une chose peut ou doit se faire ; par avance, par anticipation.

¶ On dit fréquemment, en France aussi : Je vous payerai à l'avance ; mais cela n'est pas conforme au bon usage, qui ne reconnaît que d'avance et par avance (LITTRÉ).

**Alimaux** (*alimó*) s. m. pl.

|| Animaux.

**Amassis** (*amá:si*) s. m.

|| Ramassis, amas.

¶ Le normand a *amassie*, s. f. (DELBOULLE) ; le vieux fr. avait *amasseis*, amas, ramassement, soulèvement (BONNARD, BOS).

**Amusard** (*amuzá:r*) adj.

|| Musard, qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser de petites choses.

**Amusouère** (*amuzwè:r*) s. m.

|| Amusoire (s. f.), ce qui sert à amuser.

¶ *Amusoire* est vieilli, cependant.

**Aouène** (*avèn*), **avouène** (*avwèn*) s. f.

1° || Avoine.

2° | *Manger de l'avouène, faire manger de l'avouène.* Quand plusieurs jeunes gens se rencontrent dans une famille où ils se sont rendus avec l'intention de courtiser la jeune fille de la maison, celui qui reçoit une attention spéciale de la part de cette jeune fille fait « manger de l'avoine » à ses compagnons.

**Ardilleux** (*ardiyé*, var. : *ordiyé*) adj.

1° || Orgueilleux.

2° || Argileux.

¶ *Ardilleux*, m. s., se dit dans le Poitou (FAVRE), et dans le Bas-Maine (DOTTIN).

**Ardilleux** (*arđiyé*, var.: *orđiyé*) s. m.

|| Orgelet (petite tumeur qui pousse près du bord libre des paupières. DARM.).

¶ L'*orgelet* se nomme *ardillon* dans la Saintonge (EVEILLÉ), *orbillon* dans le centre de la France (JAUBERT).

**Arrière** (*aryér*) s. f.

| *Avoir de l'arrière*, *être en arrière* (en parlant d'une pendule, d'une montre) = être en retard.—*Prendre de l'arrière* = retarder.  
Ex.: Ma pendule a dix minutes *d'arrière* = ma pendule a dix minutes de retard.

**Aucun** (*ó:ké*) adj.

|| Tout, n'importe quel. Ex.: Vous pouvez y aller en *aucun* temps = en quelque temps que ce soit.

¶ *Aucun* a signifié autrefois *quelqu'un*, *quelque*: «J'ai donné à dîner à aucuns de mes amis» (LA CURNE); «Aucune fois = quelquefois» (LACOMBE).

**Audience** (*odyā:s*) s. f.

|| Auditoire. Ex.: Il a parlé devant une *audience* de trois cents personnes = il a parlé devant un auditoire de trois cents personnes.

¶ *Audience*, en ce sens, est vieilli (DARM.), et peu usité (LAR.). Bossuet et Voltaire l'employaient.

**Auditer** (*óđité*) v. tr.

|| Vérifier (des comptes), examiner, apurer.

**Augurer** (*ogu:ré*) v. int.

|| Avoir (belle ou mauvaise) apparence, en parlant des choses. Ex.: Cette affaire *augure* bien = cette affaire a une belle apparence.

¶ *Augurer* est un v. tr. qui sign. conjecturer. Il ne peut donc avoir pour sujet qu'un nom de personne.

**Aunage** (*ónà:j*) s. m.

1° || Aunaie ou aulnaie (lieu planté d'aunes). Ex.: Aller dans les *aunages* = aller dans les aunaies.

2° || Branche d'aune. Ex.: Brûler des *aunages* = brûler des branches d'aune.

¶ *Aunage* est fr. au sens d'action d'auner (DARM.), de mesurage à l'aune, de nombre d'aunes dans une pièce d'étoffe (LITTRÉ).

**Aussi...comme** (*ósi kò'm*) loc. adv. Arch.

|| Aussi...que. Ex.: Il est *aussi* riche *comme* son voisin = aussi riche que son voisin.

¶ Dans l'ancien français et jusque dans le XVII<sup>e</sup> s., on disait *aussi...comme*, pour lequel les modernes disent *aussi...que* (LITTRÉ). « Peut-être que tu mens aussi bien comme lui » (CORNEILLE, *Menteur*, IV, 7). « Aussi bon citoyen comme parfait amant » (Id., *Horace*, I, 3). « Ma foi seule aussi pure et belle comme le sujet est beau » (MALHERBE, V, 19).—*Aussi...comme* se dit encore en Normandie (ROBIN, DELBOULLE).

**Autant comme autant** (*ótā kò·m ótā*) loc. adv.

|| Beaucoup, à satiété, en nombre indéfini, souvent. Ex. : Il y avait du monde *autant comme autant* = beaucoup de monde.

¶ *Autant comme autant* est français, mais vieux, au sens de : en même quantité (LITTRÉ), d'une manière comme de l'autre (DARM.).

**Autant comme** (*ótā kò·m*) loc. adv. Arch.

|| Autant que. Ex. : Je t'en donnerai *autant comme* il t'en faudra = autant qu'il t'en faudra.

¶ *Autant comme* s'est dit jusque dans le XVII<sup>e</sup> s. (LITTRÉ). « Qu'il fasse autant pour soi comme je fais pour lui » (CORN., *Polyeucte*, III, 3). « Il y a autant de divers cieux comme il y a d'étoiles » (DESCARTES, *Monde*, 8). « Autant malins comme ils étaient bons » (BOSSUET, *Démons*, 1).

**Avancé** (*ávāsè*) s. m.

|| Assertion.

¶ En français, il n'existe pas de substantif *avancé* avec ce sens. Un *avancé* est un terme de pratique, signifiant : ordonnance du président qui a pour objet de faire passer un procès avant son tour de rôle (LITTRÉ).

**Avance** (*d'*) (*d'ávā:s*) loc. adj.

|| Expéditif, prompt en besogne, vif, qui fait beaucoup d'ouvrage en peu de temps. Ex. : Cet ouvrier est plus *d'avance* que son voisin = cet ouvrier travaille plus vite que son voisin, abat plus de besogne que son voisin dans le même espace de temps.— Il est *d'avance* = il est prompt en besogne, expéditif.

¶ Dans le Bas-Maine, une personne est *d'avange*, quand elle avance au travail (DORTIN). Dans le centre de la France, *avançant* s'emploie comme ici *d'avance* : Cet ouvrier est *avançant* (JAUBERT).

**Avachir** (*aváci:r*) v. t.

|| Rendre lâche, paresseux, poltron.

¶ C'est le sens d'*avachir* dans le vx fr. (LACURNE), et dans les parlers du Poitou et de l'Aunis (FAVRE).—En fr. mod., *avachir* (pop.) sign. rendre flasque, mou (LAR.), déformer en relâchant les tissus (DARM.).

**Avachir** (s') (*s avâci:r*) v. réfl.

|| Devenir lâche, paresseux, poltron, sans énergie.

¶ Le vx fr. donnait à *s'avachir* ce même sens (LACURNE), qui s'est conservé dans le Poitou et l'Aunis (FAVRE). En Normandie, *s'avachir* = se laisser aller mollement, s'étendre comme une vache (ROBIN). En fr. moderne, *s'avachir* se dit (pop.) pour se déformer par l'embonpoint (LITRÉ, DARM.), s'élargir, devenir flasque et mou (LAR.).

**Avant** (*avā*) s. m.

| *Avoir de l'avant, être en avant, prendre de l'avant, mettre en avant* (en parlant d'une pendule, d'une montre) = avoir de l'avance, être en avance, prendre de l'avance, mettre à l'avance. Ex.: Ma montre a une heure *d'avant* = ma montre a une heure d'avance, est en avance d'une heure.

**Avant-z-hier** (*avāz yè:r*) adv.

|| Avant-hier.

¶ Le z est ici intercalaire euphonique.

**Avec** (*avèk*) prép.

1° || Par. Ex.: Je vous enverrai vos marchandises *avec* le bateau = par le bateau.

2° || De. Ex.: Qu'est-ce qu'on va faire *avec* tout ça? = que ferons-nous de tout cela?

3° || Dans. Ex.: Je n'ai rien à faire *avec* cette entreprise = dans cette entreprise.

¶ *Avec* est fr. au sens de *envers, à l'égard de* (LITRÉ).

\* **Aveindre** (*vè:d*) v. tr.

|| Aller prendre un objet à la place où il est rangé.

¶ Ce mot est français : *aveindre* du linge, des habits d'un coffre (ACAD.). Il est cependant vieilli (DARM.) et n'est plus guère usité aujourd'hui (LAR.). « C'est un mot familier, dit Littré, mais qui, employé à sa place, est très bon. »—Nous employons souvent *aveindre* avec le sens de tirer *avec effort* un objet de l'endroit où il se trouve.—« *Aveindre*, si joli, presque nécessaire, et qui a un si agréable parfum de rusticité » (E. FAGUET, *Rev. Lat.*, vol. 2, p. 163).

LE COMITÉ DU BULLETIN.

## NOTRE ENQUÊTE

---

L'enquête que nous avons inaugurée, en envoyant à nos correspondants un premier *Bulletin d'observations*, se poursuit heureusement. Un bon nombre de *bulletins* sont rentrés; il nous en arrive encore tous les jours. On a compris l'importance du relevé que nous voulons faire. Jusqu'ici, la Société a étudié les mots franco-canadiens qui lui étaient signalés, sans s'occuper de l'usage plus ou moins répandu de ces mots dans la Province; elle veut maintenant, tout en continuant ses travaux, constater l'étendue des aires occupées par chaque terme et faire, s'il est possible, la distribution topographique des matériaux recueillis. En même temps—car ses listes sont encore bien incomplètes—elle espère faire une riche moisson de produits nouveaux. Il n'y paraît peut-être pas, mais la préparation de ce *bulletin d'observations* représente un travail assez long, et sa publication une dépense assez forte. Aussi, nous offrons nos plus sincères remerciements aux membres de la Société et aux abonnés de notre revue qui ont répondu à notre appel. Déjà le succès de cette première enquête est assuré; mais nous le voulons plus grand encore, et nous prions instamment ceux qui ne nous ont pas retourné le *Supplément* du mois de mars de l'annoter et de nous l'adresser. Le dépouillement des observations reçues jusqu'à ce jour (au delà de vingt cinq mille) est commencé; mais jusqu'à l'envoi d'un *deuxième* questionnaire, nous serons heureux de recevoir des réponses au *premier*.

Pour n'avoir pas saisi l'objet de cette enquête ou ne s'être pas rappelé le but de la Société, quelques-uns de nos correspondants nous ont avec bienveillance fait des remarques, auxquelles il n'est peut-être pas inutile de répondre.

On s'est étonné de voir figurer dans notre premier bulletin d'observations des mots apparemment inusités au Canada. Mais il faut penser que cette liste n'est pas un glossaire; c'est un simple questionnaire. Nous voulons savoir si ces mots, signalés au Comité d'étude mais dont l'usage n'est pas sûrement constaté, sont usités ou non dans notre pays. Et il se trouve que les

réponses reçues de certaines régions attestent comme usités couramment des mots qu'on trouve extraordinaires ailleurs !

L'un de nos collègues pense que nous ne devrions pas nous occuper de mots tels que *alalime* (pour *unanime*), *Ecole d'Allemagne* (pour *Ecole Normale*), parce que, dit-il, « ce sont des erreurs grossières ». Les *erreurs grossières* sont parfois aussi intéressantes et souvent plus dangereuses que les autres. Les deux expressions citées sont des produits de « l'étymologie populaire », l'un des agents les plus actifs et les plus puissants de la déformation des langues. Notre lexique devra-t-il omettre *souris-chaude*, parce que *souris-chaude* est le résultat de l'étymologie populaire ? A ce compte, un dictionnaire français devrait laisser de côté *lutrin*, car ce mot aussi doit sa forme à l'étymologie populaire.

Enfin, un autre de nos correspondants est d'avis qu'il faut attacher peu d'importance aux prononciations irrégulières. Mais l'objet de la Société du parler français n'est pas seulement l'établissement d'un *lexique* franco-canadien, c'est l'étude de notre parler et son perfectionnement. A notre point de vue, et c'est le seul où l'on puisse se placer pour faire œuvre utile, le produit phonétique est donc aussi important que le substitut lexicologique. L'histoire de la prononciation, c'est presque toute l'histoire de la langue ; les sons, en évoluant, forment et déforment les mots, tellement qu'en étudiant la prononciation on étudie encore le lexique, mais avec cet avantage qu'on le saisit dans sa période de formation. *Natura non facit saltus*. *Masticare* n'a pu donner *mâcher* que par une suite de transformations phonétiques, de prononciations s'écartant par degrés, par étapes, et de plus en plus, du point de départ. « Dans le domaine dialectologique, dit M. Guerlin de Guer, <sup>(1)</sup> rien n'est inutile, rien n'est négligeable. La moindre particularité a sa valeur. Les mots qui ne s'écartent du français que par une nuance de prononciation peuvent être les plus utiles, parce qu'ils nous révèlent parfois la loi d'évolution des parlers qu'on étudie. » Si donc nous n'avons fait entrer dans cette première liste qu'un petit nombre de déformations phonétiques, c'est qu'un questionnaire spécial devra être rédigé sur la prononciation franco-canadienne.

M. L. Gauchat, le rédacteur en chef du *Glossaire des patois de la Suisse romande*, avec une bienveillance pour laquelle nous le

(1) *Introduction à l'Étude des parlers de Normandie*, p. 7.

prions d'agréer l'expression de notre gratitude, a bien voulu mettre à notre disposition la collection des *Questionnaires* dont nos confrères de Berne se servent pour établir leur grand ouvrage. Dès que cela sera possible, nous adopterons le système d'enquête simple et logique du *Glossaire* suisse.

Encore une fois, nous invitons ceux qui n'ont pas encore annoté le *Bulletin* N° 1 d'y inscrire le résultat de leurs observations et de nous le renvoyer. Quelques instants d'un travail facile et dépense d'un sou, c'est tout ce que nous leur demandons.

LE COMITÉ DU BULLETIN.

**Gentilés.**—Du *Gaulois*, 28 février 1904 :

« Comment faut-il appeler les citoyens de la république nouvelle de Panama ?

« Voilà une question qui n'a pas un air d'importance et qui préoccupe cependant les journaux anglais et américains.

« Jusqu'à présent on a trouvé les désignations suivantes : Panamois, Panamiens, Panamais, Panamans, Panamajois, Panamanos, Panamiacs.

« Il s'est même trouvé un journal américain pour proposer de laisser tomber complètement le terme « Panama » et d'appeler les Néo-sud-américains : *Isthmiens*.

« En ce moment, cette dernière expression n'a pas encore prévalu et il est peu probable qu'elle soit adoptée. En réalité, il n'existe qu'une dénomination bien étymologique : Panamistes ; seulement les indigènes de l'isthme redoutent, non sans raison d'ailleurs, que certains députés français ne se réclament de ce titre et ne fassent valoir leurs droits de grande naturalisation.

« Du coup, on lirait dans le manuel de géographie : *République de Panama. Capitale : Paris.* »

**Aunisiens.**—Il a été dit dans les *Petites leçons* du *Bulletin* (p. 158) que les habitants de l'Aunis s'appelaient *Aunissois*. M. l'abbé Urbain Chardavoine, de Paris, nous écrit : « On ne dit pas *Aunissois* pour gens du pays d'Aunis, mais *Aunisiens*. Veuillez en croire un indigène. »

# PETITES LEÇONS

## LOCUTIONS DÉFECTUEUSES

SATISFAIRE.—« Il a *satisfait* le tribunal qu'il n'était pas coupable. » Anglicisme. En français : « Il a prouvé, il a fait voir, il a démontré au tribunal qu'il. . . » — « Je suis *satisfait* que votre marchandise est de bonne qualité. » Anglicisme. En français : « Je suis convaincu, je crois, j'admets que votre marchandise. . . »

DÉBOUTER.—« Le tribunal a *débouté* l'action du demandeur. » Cette tournure est incorrecte. *Débouter* veut dire renvoyer quelqu'un comme non fondé en sa demande. Dites donc : « Le tribunal a débouté le demandeur de son action. »

NOTIFIER.—*Notifier*, c'est porter, dans la forme officielle, quelque chose à la connaissance de quelqu'un. Ne dites donc pas : « Je *l'ai notifié* que son congé était expiré — Il *a été notifié* du jugement », mais : « Je lui ai notifié que son congé était terminé — Le jugement lui a été notifié. »

## VIE DES MOTS

CANARD (mensonge).—Le XVI<sup>e</sup> siècle disait figurément : *vendre à quelqu'un un canard à moitié* (en le faisant passer pour un canard entier), pour dire : tromper quelqu'un. De là, *vendre à quelqu'un un canard*, et, par une nouvelle simplification, *c'est un canard*, une tromperie, un mensonge, une fausse nouvelle, une nouvelle destinée à attraper les gens. (DARM.)

RUBRIQUE.—*Rubrique* vient du latin *rubrica*, terre rouge. Ce mot désignait d'abord la *terre rouge* à l'usage des teinturiers et des chirurgiens (pour étancher le sang, paraît-il), puis la *craie rouge* dont on se servait pour écrire, et l'*encre rouge*. Les titres dans les livres de droit civil et de droit canon, dans les missels, étant autrefois imprimés en rouge, on leur donna le nom de *rubriques*. Du titre, *rubrique* a passé à l'article même du code, à l'*article liturgique*, au texte de la loi, à la méthode juridique, puis, par extension, aux *pratiques* usitées et, par raillerie, aux *méthodes surannées*. Enfin, comme le lieu d'impression d'un livre était autrefois

imprimé en rouge, cette indication a aussi pris le nom de *rubrique*. Mais souvent les imprimeurs, au XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle, au lieu de la rubrique de Paris, publiaient des ouvrages sous celle de Genève, pour dépister la véritable origine, et le mot *rubrique* a pris le sens familier de *ruse, détour, finesse*.

#### PRONONCIATION

LIAISON.—Dans les verbes de la première conjugaison à l'infinitif, quand on fait la liaison avec le mot suivant, le timbre de l'*e* fermé final ne doit pas être altéré ; dites « cherché-r-un ami » (*cêrcêr âñ àmi*), et non pas « cherché-r-un ami » (*cêrêr âñ àmi*).

DÉSIR.—La prononciation de ce mot avec le son de l'*e* muet à la première syllabe est vieillie. On prononce maintenant ce mot comme il est écrit : *désir* (*dézi:r*).

JUNGLE, JUNTE.—Se prononcent *jongle, jonte* (*jô:gl, jô:t*).

#### SYNONYMES

LARES, PÉNATES.—Les dieux *lares* gardaient la maison des ennemis du dehors ; les *pénates* la préservaient des accidents intérieurs.

PAYS, CONTRÉE.—*Pays* marque un espace moins étendu que *contrée* ; il a rapport surtout aux caractères des habitants et aux usages, tandis que *contrée* se dit plutôt par rapport à l'aspect et à la constitution physique.

ABATRE, DÉMOLIR, RENVERSER.—On *abat* ce qui est élevé ; on *démolit* ce qui est bâti ; on *renverse* ce qui est sur pied.

#### GENTILÉS

NOMS DES HABITANTS DES VILLES.—Arles : *Arlésiens*.—Amiens : *Amiénois*.—Auch : *Auchois* ou *Auscitains*.—Arras : *Arrageois*, *Atrébaliens* ou *Atrébates*.—Angers : *Angevins*.—Angoulême : *Angoumois*.—Avignon : *Avignonnais*.—Auxonne : *Auxonnais*.—Auxerre : *Auxerrois*.—Autun : *Autunois* ou *Autunais*.—Alençon : *Alençonçais*.—Auray : *Alréens* ou *Alriens*.—Avranches : *Avrançais*.—Aigues-Mortes : *Aigues-Mortains*.

## GLANURES

---

**Canadien français ou Canadien-Français.**—Faut-il écrire *Canadien français* (sans trait d'union et avec une petite *f*) ou *Canadien-Français* (avec trait d'union et *F* majuscule)? M. C.-J. Magnan publie dans sa revue (*L'Enseignement Primaire*, mars, p. 387) une intéressante étude sur cette question. Sans prétendre la résoudre d'une manière définitive, « nous l'introduisons, dit-il, dans la discussion ». Il condamne d'abord, et avec beaucoup de raison, la forme *Canadien-français*: si l'on met un trait d'union, il faut une *F* majuscule; si l'on met une petite *f*, il faut supprimer le trait d'union. Puis, il dispute sur les deux autres formes: *Canadien français*, *Canadien-Français*. Il se prononce pour la première. La distinction est subtile, entre ces deux façons d'écrire.

Officiellement, tous les habitants du Canada sont des Canadiens. Mais nous, de la province de Québec, les Franco-Canadiens, les Latins du Canada, consentons-nous à être des *Canadiens* « confondus dans ce grand tout qui est la Confédération », des *Canadiens* « tout court », mais dont il convient de rappeler, en passant et comme accessoirement, l'origine? En ce cas, nous sommes des *Canadiens français*. *Canadiens* est le nom de notre nationalité, et *français* est un simple adjectif qualificatif, comme dans l'expression « Belges français » pour désigner les Belges qui parlent français; l'adjectif ne forme pas avec *Canadiens* un nom, pas plus que *catholiques* dans « les Canadiens catholiques ».

Voulons-nous, au contraire, repousser toute « idée de fusion des races au Canada », et que dans cette vue la marque de notre origine soit inséparable de notre nom? Alors, que l'adjectif soit accolé à *Canadiens* de manière à former avec ce mot un nom composé; écrivons *Canadiens-Français*.

On peut poser la question de cette manière. Mais en général, ceux qui écrivent de l'une ou de l'autre façon n'entendent pas formuler, faute ou à l'aide d'un trait, un programme politique. Plusieurs, par exemple, écrivent *Canadien-Français*, uniquement parce qu'il leur paraît logique de faire de ces deux mots un *nom* composé, puisqu'on en fait déjà un *adjectif* composé, *canadien-français*; d'autres écrivent *Canadien français*, à cause de *Canada français*.

M. Magnan est de ceux qui repoussent l'idée d'amalgamation des races canadiennes. Il pense cependant qu'il vaut mieux laisser le mot *français* jouer le rôle d'une simple épithète et ne le point souder à *Canadien*; il écrit donc *Canadien français*.

Les deux formes sont correctes au point de vue grammatical. Celle que préconise M. Magnan finira peut-être par prévaloir. Elle dit mieux que l'autre, croit-on, que nous sommes canadiens et français à la fois, mais plutôt canadiens que français, canadiens de nationalité, français d'origine; ne fait-elle pas entendre aussi que nous prétendons être les seuls *vrais Canadiens*, mais que des circonstances particulières ont rendu nécessaire le qualificatif *français*? Et puis, légalement, pouvons-nous être autre chose que des *Canadiens*? De plus, en France, on écrit le plus souvent *Canadien français*; par des citations tirées de livres et de journaux imprimés à Paris, le directeur de l'*Enseignement Primaire* l'établit.

De l'article de M. Magnan il faut dans tous les cas retenir que la forme *Canadien-français* (avec trait d'union et petite *f*) est incorrecte. (A. R.)

**Le diable à quatre.**—La *Tradition* (60, Quai des Orfèvres, Paris) publie dans son numéro de mars, p. 81, une communication de M. L. Poy sur l'expression populaire: *Le diable à quatre*, dont l'origine « se trouverait peut-être dans une curieuse tradition du Livradois (entre Auvergne, Forez et Velay). On appelle de ce nom un petit lutin malicieux qui, dès la nuit venue et les lumières éteintes, entre dans les maisons par le trou où passe la ficelle du loquet. » Il boit le lait dans les jattes de terre, bouleverse tout, bat les chats, enfin fait le diable à quatre. Pour se garantir des exploits du lutin, on place auprès du lait un crible ou un tamis. « Une invincible curiosité y pousse le lutin; ce grand nombre de trous l'étonne, il veut en savoir le chiffre exact. Il commence donc à les compter. Mais il ne sait compter que jusqu'à trois... Un, deux, trois, fait-il, puis il s'arrête. Il s'obstine, il recommence sans fin son calcul, et toujours sans succès; la nuit se passe dans ces inutiles efforts, et, au premier rayon du jour, il disparaît par la même voie qu'il était venu, sans avoir rien pu faire du mal dont il est coutumier. » C'est un diable qui ne sait compter que *jusqu'à trois*... C'est le *diable à quatre*.

## SARCLURES

---

\*\* « Le tir juste des batteries a infligé des pertes à l'ennemi et a fait *exploser* la chaudière de l'un des torpilleurs japonais. »

On se plaint que les dépêches concernant la guerre russo-japonaise sont contradictoires. Que dire de la façon dont elles sont traduites dans nos journaux? « A fait *exploser* » = a fait sauter, a fait *éclater*.

\*\* Le Sarcleur a déjà signalé l'annonce d'un charcutier qui a « *toujours en mains* boudins, saucisse, et jambons ». Le sort de ce malheureux était assurément lamentable; je connais pourtant un marchand de bois qui est encore plus à plaindre. Voici ce qu'il dit au public, dans la quatrième page d'un grand journal :

« *Toujours en mains croutes et tringles de 14 pieds.* »

C'est triste. Passer sa vie avec des *croutes* et des *tringles de quatorze pieds* dans les mains, quel supplice ! Ça doit être bien gênant. Avec un pareil attirail, un pauvre marchand de bois est comme paralysé et ne peut défendre sa propriété; aussi le mien, résigné à tout, ajoute-t-il :

« Au public d'en profiter. »

Triste, triste !

\*\* Un homme heureux, c'est le trésorier de la ville de \* \* \* ; ses livres démontrent : « argent *en main* \$1, 393, 375. 73. » Voilà au moins quelque chose de réjouissant. . . . Et puis, si cela vient à fatiguer le trésorier, il pourra toujours mettre son million. . . . *en caisse*.

\*\* « Je vous remercie, M. le rédacteur, de votre *généreux espace* dans votre journal. »

Qu'est-ce que le *généreux espace* d'un rédacteur ?

\*\* « Il faisait froid et au fond de notre diligence *nous admirions ce spectacle.* »

Le *froid* n'est pas un *spectacle*.

\*\* « C'est un joli patois auquel on *y* mêle quelques expressions très françaises. »

Pourquoi « *y* mêle ? »

\*. « Mais là où le *bas* me blesse, c'est l'accusation [toute gratuite qu'elle porte contre moi de décrier les communautés religieuses. »

C'est-à-dire que son *bas* lui fait mal dans une accusation!... Le malheureux, si mal *chaussé*, qui écrit ainsi, ne sait évidemment pas où le *bât* le blesse! Il ne le saura jamais, s'il continue à écrire des phrases comme celles-ci, que je lis dans son article :

« Je m'inscris à *faux* contre cette assertion » (pour *en faux*).

« Rien dans mes écrits ne justifie cette défense intempestive des communautés, à moins que ce soit dans le but de me faire la leçon ou du désir de brûler de l'arcanson au nez de ces puissantes institutions. » (?)

« Quand bien même que toutes les jeunes filles ne sortiraient du couvent qu'après avoir suivi un cours complet, qu'elles possèderaient les plus belles qualités du cœur et de l'esprit, que leur formation intellectuelle et morale ne *laissât* rien à désirer... » (Pauvres jeunes élèves des communautés enseignantes qui ne saisiront pas l'élégance et la correction de ce *quand bien même que* et de ce subjonctif !)

« Voilà ce dont je suis coupable aux yeux de ceux qui *m'attribuent cette campagne à de misérables questions de clocher*. » (Deux régimes indirects, c'est trop.)

« Le bien que ces maisons *exercent vis-à-vis* notre population. »

Etc., etc., etc. Où pensez-vous que le *bât* blesse ce réformateur, qui veut « assurer à notre jeune pays la prépondérance non seulement sur les *questions de sentimentalisme* (?), mais sur celles beaucoup plus importantes du commerce, de l'industrie, de l'agriculture »... « en se conformant, bien *attendu*, aux principes pédagogiques » ?

\*. « L'on nous dit beaucoup de bien de ce drame et les acteurs sont tous des *personnages* bien connus à Québec. »

L'auteur de cette chronique théâtrale nous dira-t-il quelles situations importantes occupent les *personnes* qui composent cette troupe de comédiens ?

Se croire un personnage est fort commun...chez nous.

\*. « La polémique qui a *originé* de la conférence de M. X... »

*Originer* n'est pas français. « La polémique qu'a *soulevée* la conférence de M. X... »

LE SARCLEUR.

# Z. PAQUET

MAGASIN A RAYONS

*Arrivage quotidien de*

## HAUTES NOUVEAUTÉS

— POUR —

COSTUMES TAILLEUR,

MANTEAUX,

COLLERETTES,

JUPES DE ROBES

TOURS DE COU,

FICHUS POUR DAMES

Etc., Etc.



"TWEEDS" ANGLAIS ET ECOSSAIS,

SERGES DE HAUTE VALEUR POUR MESSIEURS

Le rayon **CHAUSSURE** pour Enfants, Dames et Messieurs,  
de la **CHAUSSURE** est à lui seul un grand magasin.

NOS PRIX SONT DES PLUS BAS

MEUBLES ★ UNE VISITE A CE RAYON VOUS CONVAINCRA ★ MEUBLES  
DE LA SUPERIORITE DE NOS MARCHANDISES

USTENSILS DE CUISINE, GRANDE VARIÉTÉ

**Z. PAQUET,** 163 a 171, Rue St-Joseph,  
**QUEBEC.**

TELEPHONE : 2394

Toute commande faite par la poste sera exécutée avec promptitude

# H. BEAUTEY

IMPORTATEUR DE

## Vins, de Liqueurs et de Conservees

Françaises les plus recherchées.



Nous détenons les meilleurs cru :

CLARET. SAUTERNE.  
BOURGOGNE, PORT  
et vins SHERRY.



Article spécial:

Le meilleur  
CAFÉ  
français.

GEORGE PATRY 22, Rue de la Fabrique  
GERANT TÉL. 1116 QUEBEC

RUE ST-JEAN  
QUEBEC

**J. E. LIVERNOIS**

IMPORTATEUR DE

Produits chimiques, Drogues, Instrumens de  
Chirurgie, Remèdes brevetés, Parfums,  
Articles de Toilette, Etc.

**C. B. Lanctot, 5 rue St-Jean, Québec**

IMPORTATEUR ET FABRICANT D'ORNEMENTS D'ÉGLISE

Chemins de Croix en bas relief et Peinture à l'huile, etc.—Vases sacrés, Statues, Candélabres, Soiries, Broderies, Passementeries, Mérinos à Soutanes, Articles religieux.—SPÉCIALITÉ: Bannières, Drapeaux, Insignes, etc., etc., etc

FEU VIE ACCIDENT

# ARTHUR MARCOTTE AGENT

Commercial Union, Phoenix of Hartford,  
Canada Accident.

82, rue St-Pierre - - QUÉBEC

TELEPHONE 1290

EN VENTE À LA

**L**ibrairie Montmorency-Caval  
PRUNEAU & KIROUAC

34, RUE DE LA FABRIQUE et 116, RUE SAINT-JOSEPH

Du Geste artistique, par Harmant-Damien, 75 c.—Théâtre d'Eugène Labiche, en 10 vols, \$8.75.—Théâtre des Campagnes, en 8 vols, \$7.00.—L'art de bien dire, par Dupont-Vernon, 90 c.—Diseurs et Comédiens, par le même, 90 c.—Déclamation, école du Mécanisme, par Paul Grivollet, 50 c.—L'art de la conversation au point de vue littéraire et chrétien, par le R. P. Huguet, 40 c.—Traité de la prononciation française, par Jules Maigne, 50 c.—Manuel de la parole, par Adjudant Rivard, relié, 75 c.—Méthode d'élocution et de déclamation, par Colonnier, en 3 séries, \$1.55.—Livre de lecture et de récitation, par Couturier, 75 c.—Le livre des Orateurs, par Timon, beau volume, relié, \$3.

F.-X. PETITCLERC

JULES GARNEAU

## AU BON MARCHÉ

MAISON FONDÉE EN 1878

## N. GARNEAU & CIE

IMPORTATEURS

### HAUTE-VILLE . . . QUÉBEC

Assortiment général de marchandises d'étape et de fantaisie aux plus bas prix  
du MARCHÉ

**SPECIALITE: Marchandises a l'usage du Clerge**

TEL 873

**UN SEUL PRIX**

6, rue de la  
Fabrique  
Haute-Ville  
QUEBEC

J. P. GARNEAU

Libraire-  
Editeur  
et  
Marchand  
d'Ornements  
d'Eglise.

EDOUARD MARCOTTE

IMPRIMEUR-RELIEUR

82, RUE ST-PIERRE, QUEBEC

*Téléphone 1290*

Installation nouvelle

Matériel renouvelé

Caractères français

Reliure entière

Demi-reliure

Reliure en chagrin

Reliure en veau

Reliure en basane

Reliure anglaise

Reliure allemande



J'ai fait l'acquisition de quatre polices complètes de caractères français, fondus spécialement pour moi par la maison Deberny & C<sup>ie</sup>, de Paris. Je suis en mesure d'exécuter en caractères français les travaux qu'on voudra bien me confier. Ceux qui préfèrent la forme des caractères anglais ou américains trouveront aussi à mon établissement tous les types généralement usités au Canada.

## AVIS

Les membres de la Société du Parler français au Canada sont priés de se rappeler que les séances de l'Assemblée générale ont lieu le *quatrième jeudi* de chaque mois, et que tous sont invités à y assister. Ceux qui désirent recevoir, pour chaque séance, une lettre de convocation spéciale voudront bien en avvertir le secrétaire.

---

**Les Contemporains.** (5, rue Bayard, Paris). Hebdomadaire; un an, 6 fr. 6 mars: *John Ross*, navigateur écossais; 13 mars: *Hortense de Beauharnais*, reine de Hollande; 20 mars: *Robert Fulton*, ingénieur américain; 27 mars: *M<sup>gr</sup> Verroles*, apôtre de la Mandchourie.

\* \* \*

**Le Mois littéraire et pittoresque.** Mensuel. Paris, rue Bayard, 5. Abonnement: 14 fr. Sommaire du N<sup>o</sup> d'avril; *Ma filleule*, par Léon Barracand; *Un fond de portefeuille: Lettres inédites d'Armand de Pontmartin à Joseph Autran*, par Edmond Biré; *L'Eglise Sainte Geneviève et le mouvement intellectuel et artistique au XIXe siècle*, par G. Guillot; *A propos de poissons d'avril*, par Jean Rameau; *La moisson*, poésie, par Jules Bourron; *Les quatre Eglantines*, poésie, par Joseph Serre; *Jean Hutfer*, roman (*fin*), par Paul Harel; *Les Jardins ouvriers*, par Léon de Seilhac; *Sur les chemins de Boême*, par D. Netterlé; *Les abattoirs de Paris*, par L.-G. Hamon; *Causerie littéraire: M. F. Masson*, par Gabriel Aubray; Pages oubliées, Portraits littéraires, Actualités, Illustration. Etc.

\* \* \*

**Atlas linguistique de la France**, publiée par MM. Gilliéron et Edmont.—M. H. Champion, libraire, 9, Quai Voltaire, à Paris.—Le fascicule, 25 francs.

\* \* \*

**Polybiblion.** Revue bibliographique universelle, publiée sous les auspices de la Société bibliographique. Paris, rue Saint-Simon, 5. Partie litt., 16 fr.; Partie techn., 11 fr.; les deux parties réunies, 22 fr.

\* \* \*

**L'Argus des Revues.** Mensuel. Publié par l'*Argus de la Presse*. Paris, rue Dronot, 14. Contient l'indication des titres et des auteurs des principaux articles parus dans les revues françaises et européennes. Chaque titre porte un numéro d'ordre; il suffit d'envoyer ce numéro à l'administration de l'*Argus*, pour recevoir l'article. Par article, 1 fr.; par coupure de journal, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.

\* \* \*

**Le Courrier de la Presse.** Bureau de coupures de journaux. Dir., M. Gallois, Paris, boulevard Montmartre, 21. Fournit à ses clients les articles de journaux et de revues, les concernant personnellement, ou sur un sujet quelconque auquel ils s'intéressent. Par coupure de journal ou de revue, 0 fr. 30; tarif réduit pour 100 coupures.—Catalogue de 13,000 journaux et revues: 3 fr. 50.

# BULLETIN

DU

## PARLER FRANÇAIS AU CANADA

---

Le BULLETIN, organe de la *Société du Parler français au Canada*, est dirigé par un comité nommé par le Bureau de direction. Il paraît une fois par mois, sauf en juillet et août.

Conditions d'abonnement : Canada et États-Unis, \$1.00 ; Union Postale, 8 francs ; réduction de moitié aux élèves des Collèges et des Couvents du Canada.

On peut devenir membre de la Société et recevoir, à ce titre, le BULLETIN, en envoyant au Secrétaire une demande d'inscription et le montant de la cotisation annuelle (\$2.00 pour les membres actifs ; \$1.00 [Étranger : 8 francs] pour les membres adhérents). Les cotisations sont dues au 1<sup>er</sup> septembre ; mais on peut s'inscrire en tout temps durant l'année, en payant les arrérages. Les membres adhérents et les abonnés, qui s'inscrivent après le 1<sup>er</sup> février, doivent, pour recevoir les numéros du BULLETIN parus depuis septembre, verser un supplément de 50 sous.

La première année du BULLETIN est en vente. Prix : \$3.00 ; pour les nouveaux membres adhérents et les nouveaux abonnés : \$2.00 ; pour les nouveaux membres actifs : \$1.00.

Pour tout ce qui concerne la Société et le BULLETIN, s'adresser :

A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE

de la *Société du Parler français au Canada*,  
Université Laval,

(Bureau de Poste, boîte 221),

QUÉBEC.

---

QUÉBEC. Édouard Marcotte, Imprimeur.